



Ecole La Charmille

Règlement d'ordre intérieur et dispositions spécifiques à l'école

Collaboration Famille-Ecole

Pour l'épanouissement de chacun, il est important que les élèves soient capables de respecter les règles et cet apprentissage se fait en premier lieu à la maison.

Les parents sont responsables de l'éducation de leurs enfants : l'école, quant à elle, prolongera l'action éducative des parents, mais ne s'y substituera pas.

Il est impératif pour le bon déroulement des activités scolaires que les enfants arrivent à l'heure à l'école. Ils sont attendus au plus tard à 8h25 à l'école. Ceci relève donc de la responsabilité des parents.

Afin qu'il n'y ait pas de soucis de socialisation et pour le bien-être de chacun, il est important de veiller à l'hygiène corporelle de vos enfants. Pour cela, il vous faudra, entre autres, vous assurer qu'il ait une tenue adéquate aussi bien pour le sport que la piscine, les jours où ces activités sont prévues mais aussi pour l'école.

Il vous faudra faire attention à ce que votre enfant ait suffisamment à manger pour la collation et le repas de midi. Nous vous rappelons que les chips, les sodas et les bonbons sont interdits dans l'enceinte de l'école et que ces collations doivent respecter le projet ECO-SCHOOL (limiter les déchets et consommer des légumes/fruits de saison).

Au niveau des boissons, seules les gourdes remplies d'eau, seront tolérées.

L'argent, les appareils électroniques ou tout autre objet non lié à l'enseignement ne seront pas admis dans l'enceinte de l'école, sauf avec l'autorisation des titulaires. Les GSM tolérés pour les élèves rentrant seuls

devront être déposés dans le bureau du secrétaire avant le début des cours, c'est-à-dire avant 8h25.

L'équipe éducative vous recommande fortement de :

- ne pas donner suite ou alimenter des rumeurs afin de garder l'école dans un climat favorable à l'apprentissage ;
- ne pas vous mêler d'un conflit entre les enfants, mais prévenir directement l'équipe éducative qui fera le nécessaire afin de gérer le conflit adéquatement ;
- prendre contact avec l'équipe éducative en cas de questions ou de difficultés concernant votre enfant ;
- soutenir l'école dans ses décisions afin que les enfants s'aperçoivent de la cohésion, de la collaboration et du soutien existant entre vous et l'équipe éducative ;
- encourager et soutenir vos enfants au quotidien ;
- vous assurer de lire, tous les jours, le journal de classe, outil essentiel de communication de votre enfant, même s'il n'y a aucun devoir ;
- vous adresser à la direction en cas de problèmes avec un membre du personnel ;
- donner suite aux recommandations du titulaire de votre enfant ou aux autres membres de l'équipe éducative ;

Nom et prénom de votre enfant :

Signature des parents :